

Ces plaintes évoquaient le souvenir d'abus scandaleux, mais lointains. Le favoritisme étrange, qui livra trop souvent des évêchés à des enfants et gorgea de biens ecclésiastiques les maisons de Bourbon et de Lorraine, a cessé à peu près complètement vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Mazarin, bien moins scrupuleux que Richelieu dans le choix des évêques, a trouvé en face de lui Vincent de Paul. Louis XIV, par principe de gouvernement et par conscience, a compris, à travers quelques défaillances, toute l'importance des nominations épiscopales. Après le court interrègne du Régent, de qui on ne pouvait point attendre de grands scrupules en cette matière, le cardinal La Rochefoucauld, La Roche-Aymon, Marbeuf, Pompidon, nous présentent au ministère de la feuille une succession de bons prélats, conscients des devoirs de leur charge. Jarente, il est vrai, s'est glissé entre deux. Le timoré Louis XVI a eu la faiblesse de faire Talleyrand évêque d'Autun. C'est dire quelles tolérances étranges, quels scandales nous présente parfois l'ancien régime. Attendons-nous donc à trouver dans cet épiscopat régulier, vertueux dans son ensemble, quelques mauvais évêques.

religion fondée et propagée par la sainteté pouvait emprunter sa force d'un grand nom, lorsque l'inconduite, compagne de ce nom plus illustre, ne fera que réfléchir un scandale plus éclatant. Mais, grâce à notre Révolution, nous n'aurons plus à craindre que l'appât des richesses surcharge l'Eglise d'indignes ministres; notre crainte, au contraire dans ces jours d'affaiblissement de la foi, c'est que la perspective de la misère n'écarte de plus en plus du sanctuaire ses ministres nécessaires.»

## CHAPITRE DEUXIÈME

### Évêques faisant tache.

I. Les évêques divisés en trois groupes par Talleyrand. — En tête des évêques faisant tache se placent les quatre futurs prélats constitutionnels. — Talleyrand. — Son impatience d'être évêque. — Comment Louis XVI se laissa forcer la main. — Comment Rome confirmait de tels choix. — Portrait de Loménie de Brienne. — Il aspire à l'archevêché de Paris. — Le roi l'écarte et nomme Juigné. — Portraits de Jarente, évêque d'Orléans, de La Font de Savine, évêque de Viviers. — A ces prélats répréhensibles, il faut joindre Dillon, archevêque de Narbonne, (fêtes libres de Haute-Fontaine), le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, Grimaldi, évêque du Mans et de Noyon. — II. Noms de quelques autres évêques dont la vie privée a été l'objet d'accusations peu établies. — Que penser des attaques dirigées contre Breteuil, évêque de Montauban, contre Maillé-La-Tour-Landry, évêque de Gap et de Saint-Papoul, contre le cardinal de Montmorency, évêque de Metz? — Ne pas prendre quelques propos de chroniqueurs comme articles de foi. — Accepter comme vrai le chiffre donné par un contemporain, l'abbé Proyard : dix évêques irréguliers sur cent trente. — III. Comment l'existence un peu mondaine de plusieurs prélats pouvait être une occasion de calomnie. — Vie de Boisgelin à Paris. — Fêtes des évêques en province. — Elles sont présidées par leurs parentes. — Egards de société qu'ont ces gentilshommes. — Quête de charité par Belsunce dans un bal à Marseille. — La séparation des deux sociétés moins tranchée que de nos jours. — Des évêques plus sévères. — Anecdote sur Beaumont, sur un Sulpicien embarrassé pour donner l'eau bénite à la Dauphine. — Trop de représentation. — Tenue ecclésiastique et sentiment des convenances. — Bernis se range. — Clément XIV à cheval. — Port de la soutane. — Malgré quelques exceptions, cet épiscopat va nous apparaître bon dans son ensemble.

### I

Talleyrand, dans ses Mémoires, dit l'ancien épiscopat « composé d'hommes dont quelques-uns étaient très pieux, d'autres spécialement administrateurs, d'autres

enfin mondains, et mettant, comme M. l'archevêque de Narbonne, une certaine gloire à quitter les formes de leur état pour vivre en gentilshommes ».

Quels étaient ces mondains qui affectaient ainsi des allures profanes et dont quelques-uns affligeaient l'Eglise par leur conduite? Les quatre évêques qui devaient prêter serment à la constitution civile du clergé se présentent ici tout d'abord et, à leur tête, le plus illustre d'entre eux, Talleyrand. Il a tenu à nous apprendre dans ses Mémoires qu'il avait une maîtresse durant son séminaire de Saint-Sulpice. On comprend qu'avec de telles dispositions, il ait eu quelque peine à forcer les portes de l'épiscopat. Poussé vers l'Eglise sans vocation, il a reçu du ciel une intelligence aussi grande que sa naissance. Nommé agent général du clergé par la province de Bourges, il s'est acquitté de sa mission pendant cinq ans, de 1780 à 1785, avec un succès et un éclat extraordinaires. Règle générale, les agents généraux devenaient évêques. Au terme de son mandat, l'assemblée du clergé de France, qui connaissait la conduite de Talleyrand, le signale néanmoins, avec son collègue, « aux bontés du roi ». C'est étrange, mais ainsi le voulait la tradition et la formule du compte rendu. Comme l'avait prévu, comme l'espérait la vénérable assemblée, Louis XVI ne tient aucun compte de cette recommandation. Le ministre de la feuille, Marbeuf, est aussi décidé que le roi à fermer à Talleyrand l'entrée de l'épiscopat. Celui-ci se morfond dans une attente impatiente. Etonné qu'un homme de son mérite et de sa naissance ne soit pas encore évêque à trente-quatre ans, il confie à ses amis, dans des lettres qui nous ont été conservées<sup>1</sup>, ses espérances et ses déceptions.

1. A Monsieur de Choiseul-Gouffier, à Constantinople, 4 avril 1785.

« Mon Archevêque de Bourges est plus mal depuis quelques jours; on dit qu'il s'en va tout à fait. Les remèdes les plus actifs le sont moins que le mal. Cette époque sera vraisemblablement celle qui décidera de mon sort. Pour le moment, il me paraît bien difficile qu'on ne me donne pas l'archevêché de Bourges. La malveillance de l'évêque d'Autun (M. de Marbeuf, qui avait la feuille des bénéfices), ne me paraît pas pouvoir lui fournir le moyen de me le refuser. »

17 octobre 1785.

« Voilà l'archevêché de Bourges donné à l'évêque de Nancy et l'évê-

Vains efforts, inutiles plaintes; homme de plaisir, agioteur, recevant de toute main, ses vices sont déjà trop connus pour qu'il soit possible de braver le scandale que sa promotion ne manquerait pas de soulever. Il semble avoir perdu toute chance, lorsque son père, le comte Charles-Daniel, tomba gravement malade. D'après une tradition, Louis XVI, qui l'aimait beaucoup, vint le voir. Le vaillant soldat de la guerre de sept ans demanda au roi comme grâce suprême de ne point infliger à sa famille une flétrissure, en écartant son fils de l'épiscopat. Le bon et faible Louis XVI se laissa fléchir et engagea sa parole. Ce qui est bien plus probable, c'est que le mourant, touché des protestations de repentir de son fils, de ses promesses pour l'avenir, aveuglé d'ailleurs par son amour paternel, écrivit au roi une lettre instante. Quoi qu'il en soit, le 2 novembre 1788, arriva le brevet de nomination à l'évêché d'Autun. Le roi s'y disait « bien informé des *bonnes vie, mœurs, pitié, doctrine, grande suffisance, et autres vertueuses et recommandables qualités* qui sont en la personne du sieur Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, vicaire général de Reims. » Etrange époque où un gentilhomme qui va mourir, un roi très chrétien, et un très digne prélat, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, qui a porté son neveu à la prêtrise et aux premiers honneurs ecclésiastiques, concourent à une nomination épiscopale qui fut un des grands scandales de l'ancien clergé de France<sup>1</sup>.

ché de Nancy donné à l'abbé de La Fare. A présent, qu'est-ce qui arrivera? Je ne prévois plus d'ici à longtemps de mouvement dans le clergé; quand il y en aura, me donnera-t-on la place qui me conviendra et à laquelle je conviendrai? »

Le 28 mai 1788, l'évêque d'Autun a été nommé à l'archevêché de Lyon, Talleyrand écrit à son confident Choiseul: « Rien de ce que je désire ne tourne comme je voudrais, mon ami; je ne suis pas dans un moment de bonheur. Mais cela changera; j'attendrai, et on trouvera peut-être qu'un homme qui a trente-quatre ans, qui a toujours été occupé d'affaires, qui a fait celles de son corps tout seul pendant cinq ans, et de qui on s'est loué pendant ce temps-là, mérite qu'on le traite un peu mieux. Je vais dans quinze jours à l'assemblée provinciale de Champagne. J'y passerai environ un mois, et de là je m'en irai perdre le reste de mon hiver à Paris, puisqu'on ne veut pas me faire employer mon temps ailleurs. Si je peux contribuer à faire quelque chose d'utile en Champagne, cela adoucira mon oisiveté. »

1. L'abbé Devoucoux disait dans un curieux rapport fait, en 1857, à la société Eduenne: « Nous avons entendu dire à des témoins oculaires combien poignantes avaient été les tortures de celui des directeurs de Saint-Sulpice à Issy, à qui était échue la mission de disposer le cœur

On s'étonne que Rome conférât l'institution canonique à des hommes si notoirement indignes. Dans l'ancien régime, il ne lui était pas aussi facile que de nos jours d'opposer son  *veto*  aux mauvais candidats. Les libertés gallicanes, une longue tradition donnaient aux décisions du roi une force irrésistible. On connaît le grave différend qui s'éleva sous Louis XIII entre la cour romaine et Richelieu, au sujet des prêtres proposés pour l'épiscopat, celui-ci et le parlement voulant confier aux évêques diocésains les informations canoniques que le pape tenait à réserver à ses nonces. Encore convenait-il que ces nonces fussent, sans exception, fermes, incorruptibles et vraiment hommes de vertu, puisqu'il leur fallait prononcer sur la vertu. Quand il s'agit de l'orthodoxie, des prérogatives du Saint-Siège, les papes ferment impitoyablement la porte aux sujets qui leur paraissent suspects en cette matière, témoin la résistance invincible d'Innocent XI aux choix de Louis XIV après l'assemblée de 1682. Les erreurs du cœur paraissaient moins dangereuses, moins irrémédiables que celles de l'esprit. L'histoire des nominations ecclésiastiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles nous a montré sur plus d'un siège pontifical, pourvus de bulles régulières, des évêques, des cardinaux, qui ne pouvaient guère honorer leur charge.

Après Talleyrand, le plus connu des futurs évêques constitutionnels, est Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, que nous avons déjà rencontré sur notre route, et que son rôle politique à la veille de la Révolution a rendu célèbre. Sa thèse en Sorbonne avait fait scandale. Nommé en 1760 au siège de Condom par le triste Jarente, il semble bien prouvé qu'il n'avait ni foi ni mœurs. Un

de l'abbé de Talleyrand au redoutable ministère qu'il assumait, lui, sans y attacher, ce semble, beaucoup d'importance. » Talleyrand fait allusion à cette retraite dans son premier mandement, du 16 janvier 1789. « Avant de recevoir, y dit-il, l'onction des mains du pontife, nous avons pu nous recueillir quelques moments dans une solitude où viennent s'instruire en silence les membres de la pieuse société de Saint-Sulpice qui offrent tant de modèles à notre jeunesse. Nous nous sommes dit que nous serions secondés par ces mêmes instituteurs, qui se dévouent avec un zèle si pur au soin difficile de former les élèves du sacerdoce, et dont, pour tout dire, l'éloge le plus touchant sortit de la bouche expirante de Fénelon. »

pamphlétaire du temps a tracé de lui un portrait peu flatté. « En 1765, il fut, dit l'écrivain anonyme, l'homme du clergé pour devenir l'homme de la cour, moliniste violent, zélé superstitieux des pratiques populaires ; compilateur en 70, d'une belle *Instruction sur les dangers de l'incrédulité*, auteur des *Actes* emportés de l'Assemblée de 65 contre le cadavre janséniste, rédacteur de l'arrêt du conseil qui condamne ces mêmes actes, distillateur des Remontrances anonymes que le clergé crut devoir opposer à ce même arrêt : il prit tous les masques, parla toutes les langues, agiota sous toutes les formes. Le Protée de la fable n'est auprès de lui qu'un misérable joueur de gobelets... Le rencontrez-vous au théâtre de Mme de M. (Mme de Montesson), oubliant les grimaces synodales parmi les jeux de Thalie et de Terpsichore ? Le surprenez-vous au milieu des délices de Brienne, épuisant toutes les délicatesses du luxe, environné d'une cour leste et brillante, occupé de fêtes, préparant une chasse, une comédie, un sacre d'évêque à l'usage des dames<sup>1</sup> ? » C'est un adversaire qui parle, mais il est difficile de contester que ce portrait ne soit assez ressemblant.

A la mort de Christophe de Beaumont, un parti puissant voulait pousser Loménie de Brienne sur le siège de Paris<sup>2</sup>. Mais Louis XVI était décidé à l'écartier. « Il faudrait au moins, dit-il, que l'archevêque de Paris crût en Dieu<sup>3</sup>. » Il choisit de son propre mouvement M. de Juigné, alors évêque de Châlons<sup>4</sup>. Brienne se consola par la

1. *Lettres secrètes sur l'état de la religion, 1781-1783, plus tard Suite des Lettres secrètes*, p. 71-73.

2. L'abbé de Vermond, lecteur de la reine, l'appuyait de tout son crédit. Les *Lettres secrètes* présentent ainsi cet incident : « Un petit favori (l'abbé de Vermond) d'une très grande princesse (la reine), transporté de la poussière du pédantisme dans les hautes régions de l'intrigue, a presque décidé de ce choix, et le grand lama politique (Brienne) a été porté pendant huit jours à la tête du clergé de France. Tous les honnêtes gens frémissaient dans l'attente de cet étrange phénomène. L'homme qui avait licencié, dispersé les auxiliaires de la religion, avait prouvé d'avance la légèreté de ses principes. » L'auteur des *Lettres* ajoute que huit candidats avaient été présentés au roi, dont six *ad honorem*. Le roi opta pour la vertu. « Le mérite simple et épiscopal a été proclamé »

3. Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, 1815, p. 103.

4. M. de Beaumont était mort le 12 décembre 1781. Le courrier apportant à M. de Juigné la nouvelle de sa nomination arriva en pleine nuit à Châlons. Il frappa à la porte de l'évêque. Le domestique étonné va

foi à sa fortune, en la préparant par ses intrigues. Vint le jour pour lui de déployer, comme premier ministre, les talents que les bouches de la renommée avaient proclamés d'avance. Imposé à Louis XVI, qui ne voulait « ni Neckraille ni prêtraille », il se mit à l'œuvre, bien que menacé de phtisie, rongé de dartres et crachant le sang. On sait comment, après s'être montré incapable, il dut abandonner le pouvoir, pourvu en dédommagement de l'archevêché de Sens, gorgé de bénéfices, coiffé du chapeau de cardinal<sup>1</sup>; comment enfin, après avoir excité l'indignation du pape par son adhésion à la constitution civile, il périt misérablement avec presque toute sa famille. Il s'était fait donner, en quittant le pouvoir, comme coadjuteur à l'archevêché de Sens, son neveu, Pierre-François-Marcel de Loménie, qui devait imiter ses erreurs et partager sa fin tragique.

Un autre coadjuteur aussi peu recommandable que Pierre de Loménie, Louis-François-Alexandre de Jarente, avait reçu de son oncle, Jarente, l'évêché d'Orléans. Il ne valait pas mieux que son prédécesseur. Un témoin oculaire nous a marqué l'impression que lui causa, en 1789, une entrevue entre M. d'Aviau et M. de Jarente. « J'étais, dit M. Picot, au séminaire d'Orléans, quand Mgr d'Aviau se rendant à Paris pour son sacre, vint y loger. Tout le monde fut frappé de sa simplicité, de sa douceur, de sa modestie, de son humilité. M. de Jarente, évêque d'Orléans, ne manqua pas de lui rendre sa visite, mais quel

demandeur qui cause un tel dérangement à cette heure. » *De la part du roi*, répond le courrier. Il entre et remet la lettre suivante : « Mon cousin, je vous ai nommé à l'archevêché de Paris et M. de Clermont-Tonnerre à l'évêché de Châlons. » Les domestiques sautent de joie et vont avertir Jobart, le maître sonneur, qui en pleine nuit met en branle toutes les cloches. Les habitants réveillés vont s'enquérir et apprennent ainsi la nouvelle. On voit que la nomination de l'archevêque de Paris était un grand événement. M. de Juigné accourut à Versailles. Il avait déjà refusé l'archevêché d'Auch, l'un des plus riches bénéfices du royaume, il voulait aussi décliner le siège de Paris. Le roi lui dit : « Mon intention est que vous acceptiez sans observation. Je n'ai droit à aucun remerciement; si j'en avais connu un plus digne, vous ne seriez pas archevêque de Paris. » A la mort de M. de Beaumont, le roi avait dit à ses courtisans à Versailles : « Il y a ici beaucoup d'évêques, mais je n'y vois pas l'archevêque de Paris. »

1. SOULAVIE (*Mémoires sur le règne de Louis XVI*, VI, p. 251) fait dire à Brienne : « La reine pleura, me promit le chapeau, tout ce que je voudrais et me permit de le brasser. J'acceptai donc le chapeau, je demandai que l'abbé de Loménie fût mon coadjuteur et la promesse de la première place d'une dame chez la reine pour une nièce. »

contraste entre ces deux hommes ! L'un tout fourré d'hermine et de soie, affectant des airs de grandeur et de faste, se drapant comme une femme pour la représentation, annonçait un prélat de cour qui n'avait rien de sérieux dans le caractère. L'autre, au contraire, sans affectation, sans prétention, annonçait de prime abord, par le laisser aller de ses manières, la modestie de son langage, la simplicité de son extérieur, un prêtre pieux qui ne connaissait que ses devoirs, qui était disposé à mourir plutôt que de transiger avec ses obligations. Jeune encore et sans expérience, je ne pus m'empêcher d'être frappé de la différence qui se trouvait entre ces deux personnages et, faisant de la philosophie à ma façon, je n'hésitai pas à présager combien différent aussi serait l'avenir de ces deux figures épiscopales. En effet, les deux prélats suivirent des lignes si opposées qu'il était impossible de rencontrer plus juste. Je ne fus pas plus surpris des écarts et de la défection de l'un, que du courage et de la fidélité de l'autre<sup>1</sup>. » On sait que M. de Jarente prêta serment à la constitution.

Il faut rapprocher des trois prélats constitutionnels, dont nous venons de parler, La Font de Savine, évêque de Viviers. Savine appartenait à une famille de très ancienne noblesse. Sacrifié à l'avenir de son frère aîné, le marquis Victor-Amédée, il entra dans l'Église avec une vocation douteuse. D'une distinction suprême, d'une intelligence peu commune, il avait tout pour réussir dans le monde; il fit en vue de la carrière ecclésiastique de brillantes études. Nous avons vu sa mère, engouée des philosophes du temps, lui inspirer des goûts romanesques et lui laisser lire Rousseau dont elle-même faisait sa pâture favorite. Il vint au séminaire avec une foi un peu ébranlée. Il montrait en outre une inconcevable instabilité d'esprit, un amour immodéré du monde et des plaisirs. Avec cela, bon, généreux, sensible, plein de courtoisie et d'urbanité. Il était fantasque au point, une

1. Le comte de CHEVERNY, dans ses *Mémoires*, présente Jarente comme une « espèce de fou, homme de sac et de corde ».

fois prêtre, de passer des mois entiers sans célébrer la messe et de faire dire son bréviaire par son valet de chambre, mais, le mois suivant, de la célébrer tous les jours et de réciter l'office à genoux. Jamais un tel homme n'aurait dû être porté à l'épiscopat. Le crédit de sa famille auprès de Louis XVI lui fit conférer, en 1778, une dignité qu'il ne devait point honorer. L'ordination ne le transforma pas plus que Talleyrand. Savine, par ses incohérences d'esprit, ses rêveries philanthropiques, ses lettres éloquentes, ses bizarreries réformatrices, mérita d'être appelé par ses partisans « le Jean-Jacques Rousseau du clergé ». Le compliment était médiocre : mieux eût valu en être le François de Sales. Mais M. de Savine n'était point engagé dans la voie de la sainteté. Son amour du luxe, ses prodigalités ne tardèrent pas à lui créer des dettes, malgré les 60.000 livres de revenu de l'évêché et les 30.000 que donnait à sa mère la terre de Savine. Il fit de son palais un séjour enchanteur, multiplia les serres, les charmilles, peupla ses parcs de rossignols et de chardonnerets. Il avait un nombreux domestique, tenait table et salon ouverts. On faisait de la musique, on dansait une partie de la nuit au rez-de-chaussée de l'évêché, dans une pièce appelée la salle italienne, et dont les belles fresques avaient été peintes par un disciple de Natoire suivant le goût mythologique de l'époque. La première soirée de l'arrivée de La Font de Savine à Viviers, une jeune fille d'une rare beauté, Gabrielle de la Baume, sœur de l'abbé de la Baume, chanta des romances en s'accompagnant du clavecin. La mondanité avait envahi l'évêché. Les conséquences de cet exemple ne se firent point attendre. Le clergé de Viviers, auparavant si austère, se laissa aller à la dissipation ; on vit même quelques prêtres tomber dans l'impiété et le libertinage. Heureusement, le grand séminaire, dirigé par les Sulpiciens, ne se laissa pas entamer, et cette fermeté maintint dans la règle les autres ecclésiastiques du diocèse. Du reste aucune accusation n'est portée contre les mœurs de Savine à cette époque ; son historien, qui n'a dissimulé aucune de ses folies durant la Révolu-

tion, n'attaque en rien sa conduite sous l'ancien régime <sup>1</sup>.

D'autres évêques, qui surent pendant la Révolution rester fidèles à l'Eglise et repousser la constitution civile du clergé, étaient loin d'avoir mené une vie sans tache. Le héros de l'affaire du collier, le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement. Il n'édifia l'Eglise, ni à Versailles, ni à Saverne, pas plus qu'à l'ambassade de Vienne où sa tenue séculière, ses chasses, les enthousiasmes féminins qu'il excita, avaient irrité Marie-Thérèse <sup>2</sup>. Par ailleurs, il serait difficile de présenter comme un saint, son frère, archevêque de Cambrai, lequel devait se déshonorer après la Révolution, en se faisant nommer par Napoléon, premier aumônier de l'impératrice Joséphine, juste un an après l'exécution à Vincennes du duc d'Enghien, dont il était cousin germain <sup>3</sup>. Ces Rohan apportaient avec eux un grand nom, une distinction suprême (celui de Strasbourg), en se faisant gens d'église ; mais ils l'étaient si peu, et comme ils lui faisaient payer cher ce prestige séculier ! Un autre prélat de grand nom, M. de Grimaldi, se montra un triste évêque au Mans, et ensuite à Noyon. Il nous est présenté par son historien, dans son château d'Yvré, donnant des fêtes peu édifiantes, et se faisant le héros d'aventures dont il est difficile de contester l'authenticité <sup>4</sup>.

Un très grand personnage, celui-là même que nous avons vu présider avec tant d'éclat les Etats du Languedoc <sup>5</sup>, Dillon, archevêque de Narbonne, mérite comme évêque les sévérités de l'histoire. Il a laissé de mauvais souvenirs dans son diocèse. Il nous est représenté passant à peine quelques jours à Narbonne, venant à Montpellier présider les Etats du Languedoc, demeurant le reste du temps soit à Paris, soit plutôt dans sa terre de Haute-Fontaine où il se livre à la grande chasse, où il vit

1. Cf. SIMON BRUGAL, *Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche. La Font de Savine*, 1889, in-8°, p. 2-7, 72.

2. Cf. FUNCK-BRENTANO, *L'affaire du collier*, 1902, in-12.

3. FR. MASSON, *Joséphine, impératrice et reine*, 1899, in-4°, p. 85.

4. DOM PIOLIN, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. VI, p. 528 et passim.

5. Voir ci-dessus p. 142-144.